

M...

..., le ...

Objet : Convention d'honoraires

M...,

Nous vous remercions de nous avoir confié la défense de vos intérêts dans le dossier vous opposant à la société .....

Ainsi que nous en sommes convenus, nos honoraires seront fixés de la façon suivante :

**1) Honoraires de base :**

a) honoraires de base en cas de transaction (hors saisine du Conseil de Prud'hommes) :

- ... € Hors Taxes, soit TTC ... €

b) honoraires de base en cas de contentieux :

- ... € Hors Taxes, soit TTC ... €

Ces honoraires sont payables à réception de notre note d'honoraires.

Ces honoraires représentent la rémunération du travail de l'avocat pour la mise au point de votre dossier et sa défense en première instance, devant le Conseil de Prud'hommes (hors audience de départage).

Nous conviendrons de nouveaux «*honoraires de base*» en cas d'audience de départage et si appel est interjeté.

c) En cas de règlement amiable en cours de contentieux, il sera dû :

- une somme correspondant au temps passé, sur la base de 190 € HT de l'heure

- et au maximum, identique aux honoraires dus en cas de procédure au fond.

**2) honoraires de résultat tant en cas de transaction que de contentieux :**

- 12,50 % Hors Taxes sur les gains obtenus à l'amiable ou par décision judiciaire,
- ainsi que les éventuels frais de dossier, de plaidoirie et de déplacements.

Par ailleurs, il sera dû, le montant de la contribution pour l'aide juridique (applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, selon l'article 1635bis du Code Général des Impôts et décret n°2011-1202 du 28 septembre 2011) à hauteur de 35 € et qui doit être **impérativement** acquittée lors de toute saisine des juridictions de l'ordre judiciaire

Vous nous autorisez par la présente, à retenir le montant des honoraires exigibles, TVA incluse, sur les sommes qui seraient versées sur le compte CARPA de notre cabinet.

Une facture sera établie à chaque versement d'honoraires ou de provision.

Par ailleurs, toute contestation d'honoraires relève de la compétence exclusive du bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Rouen ou de son délégué et pourra donner lieu au remboursement des frais exposés par l'avocat dans le cadre de cette contestation, à hauteur de 40 €, ainsi qu'au paiement d'une note d'honoraires selon le temps passé, au taux horaire de 100 € HT.

Vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous accorder,

Je vous prie de croire, ..., à l'assurance de ma considération distinguée.

M...

...

Avocat au Barreau de Rouen

*PS : Merci de me faire retour d'un double de la présente, dûment régularisé par votre signature, précédée de la date et de la mention manuscrite « lu et approuvé - Bon pour accord » et de parafer la première page.*